



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

indemnités journalières

Question écrite n° 77674

Texte de la question

M. Jean-Claude Lenoir attire l'attention de Mme la ministre de la santé et des sports sur les revendications des femmes médecins en vue de mesures d'équité concernant les indemnités journalières versées en cas de grossesse pathologique. Les femmes médecins exerçant en libéral ne perçoivent pas d'indemnité journalière avant le 91^e jour en cas d'arrêt pathologique. Elles demandent que l'indemnisation dès le premier jour d'arrêt leur soit étendue. Il la remercie de bien vouloir lui indiquer si elle entend faire droit à cette revendication.

Données clés

Auteur : [M. Jean-Claude Lenoir](#)

Circonscription : Orne (2^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 77674

Rubrique : Assurance maladie maternité : prestations

Ministère interrogé : Santé et sports

Ministère attributaire : Travail, emploi et santé

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 4 mai 2010, page 4903

Question retirée le : 4 octobre 2011 (Fin de mandat)